

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 15 janvier 2019, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens et Alexandra Labbé et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Madame la conseillère Paula Rodrigues, monsieur le conseiller Luc Ricard et monsieur le maire, Me Denis Lavoie sont absents lors de cette séance.

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 31

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-01-01**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 en y ajoutant les points suivants :

- Entente relative à la restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Chambly entre la Ville de Chambly, les employés cols blancs (FISA), les employés cols bleus (CSN) et les employés cadres
- Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019 pour un montant de 18 158,06 \$, taxes incluses

Adoptée

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 11 décembre 2018 à 16 h, du 11 décembre 2018 à 16 h 30 et du 19 décembre 2018**

**2019-01-02**

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 4 décembre 2018 et des séances extraordinaire du 11 décembre 2018 à 16 h, du 11 décembre 2018 à 16 h 30 et du 19 décembre 2018.

Adoptée

**3.1 Présentation du projet du règlement 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement.

**3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement**

Avis est par les présentes donné par madame la conseillère Julia Girard-Desbiens, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2019-1400 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation concernant des interdictions de stationnement.

**3.3 Présentation du projet du règlement 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

**3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2019-1401 modifiant le règlement 2010-1188 sur la régie interne des séances du conseil.

**4.1 Adoption du projet du règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique**

**2019-01-03**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement 2018-1398 relatif à la politique de participation publique.

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

**4.2 Adoption finale du règlement 93-02-278A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de gérer par projet intégré commercial, l'emplacement aux 1801-1901, boulevard De Périgny**

**2019-01-04**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption finale du règlement 93-02-278A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de gérer par projet intégré commercial, l'emplacement aux 1801-1901, boulevard De Périgny.

Adoptée

### **5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants**

**2019-01-05**

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Considérant que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Embauche de Christian Gagnon à titre de contremaître aux infrastructures urbaines remplaçant, rétroactivement, du 30 novembre 2018 au 21 décembre 2018 et du 8 janvier 2019 jusqu'au retour de l'employé remplacé de son congé de paternité ou au plus tard le 18 janvier 2019.

Les salaires et les conditions de travail sont énoncés aux ententes intervenues entre l'employé et la Ville de Chambly.

Embauche de Steven Champagne à titre de préposé aux loisirs saisonnier rétroactivement du 16 décembre 2018 au 16 mars 2019.

Fin d'assignation à titre de col bleu temporaire d'Olivier Audet, Pierre Lebrun et Jean-Éric Lamirande rétroactivement au 20 décembre 2018.

Fin d'assignation à titre de col bleu temporaire de Jean-Sébastien Hamel, Marc Brault et Maxime Lavoie rétroactivement au 21 décembre 2018.

Les salaires et les conditions de travail de ces employés sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Embauche de Linda-Lee Émard à titre de commis de bureau surnuméraire rétroactivement du 18 au 20 décembre 2018 et du 8 au 10 janvier 2019.

Le salaire et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Embauche de Marilou Bessette à titre d'accompagnateur d'activité rétroactivement au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Embauche de Marie-Ève Lépine à titre de stagiaire à la diffusion culturelle du 14 janvier 2019 au 27 avril 2019.

À titre de surveillant d'installations (patinoire), embauche rétroactive de Maxime Beaulieu, de Carl Whittaker et d'Alina Ungureau au 13 décembre 2018, d'Anthony Penazzo et de Donovan Gauvreau au 24 décembre 2018, de Lidia Fortier et de Jade Chartier Michel au 26 décembre 2018, de Félix Gagnon au 27 décembre 2018, d'Alexis Martel au 29 décembre 2018 et de Simon Tremblay au 7 janvier 2019, et ce, jusqu'au plus tard le 22 mars 2019.

Les salaires de ces employés sont fixés selon l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de ces emplois sont assujetties à la Loi sur les normes du travail.

Adoptée

## **5.2 Maintien du programme d'aide aux employés**

**2019-01-06**

Considérant que la résolution 2015-12-608 octroie le contrat de fourniture de services professionnels du programme d'aide aux employés (PAE) à la firme Solareh pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018;

Considérant que ce contrat prévoit un renouvellement annuel;

Considérant que la firme Solareh a été acquise à la fin de l'année 2016 par Morneau Shepell et que les services offerts par le PAE sont demeurés inchangés;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite continuer d'offrir à ses employés un programme d'aide;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme le maintien du programme d'aide aux employés (PAE) en vertu du contrat signé le 22 décembre 2015.

Postes budgétaires : 02-161-00-456

Certificat de la trésorière : 2019-001

Adoptée

## **5.3 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Chambly et les employés cols bleus de la Ville de Chambly, représentés par le Syndicat national des employés municipaux de Chambly (CSN) concernant la gestion des absences lors des accidents de travail**

**2019-01-07**

Considérant le contrat de travail, signé de gré à gré en 2012 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

Considérant que les 2 parties ont souhaités qu'une entente soit rédigée afin de préciser l'interprétation négociée de quelques clauses de la convention collective en lien avec les accidents de travail;

Considérant que la présente entente a pour objectif de préciser les procédures de gestion des banques de congés en maladie, de journées de vacances et les heures au crédit ou au débit des deux séquences de travail en lien avec les clauses 12.01, 9.06, 9.08 et 11.03 de la convention collective;

Considérant que les 2 parties en sont venues à une entente sur l'interprétation de ces clauses;

Considérant que le Syndicat, suite à une rencontre avec ses membres, a entériné majoritairement son accord sur la lettre d'entente à intervenir;

Considérant que cette entente règle 17 griefs et plaintes;

Considérant que la lettre d'entente est jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte les éléments de cette lettre d'entente qui a été soumis aux employés cols bleus et prend acte de la volonté des membres d'entériner cette entente.

Que le Maire soit autorisé à signer cette lettre d'entente.

Adoptée

#### **5.4 Poste de patrouilleur – Mandat de l'application du règlement municipal concernant le stationnement**

**2019-01-08**

Considérant la résolution 2016-05-258;

Considérant qu'il y a lieu d'inclure la réglementation municipale sur le stationnement dans le cadre de leur travail;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les patrouilleurs de la ville de Chambly à émettre des constats d'infraction en regard de la réglementation de stationnement.

Adoptée

#### **5.5 Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt 2018-1395 modifiant le règlement d'emprunt 2018-1384 décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ concernant des travaux de modification du système de réfrigération du centre sportif Robert-Label (Phase 2) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 285 000 \$**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2018-1395 qui a eu lieu du 7 au 10 janvier 2019, de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**5.6 Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt 2018-1397 décrétant une dépense et un emprunt de 5 420 000 \$ concernant des travaux de prolongement des infrastructures des rues Samuel-Hatt et Jean-Baptiste-Many**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2018-1397 qui a eu lieu le 7 janvier 2019, de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**5.7 Mandat à l'union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024**

2019-01-09

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Chambly souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la Ville de Chambly à joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Que le maire et la greffière ou leur remplaçant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chambly, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Que, selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence.

Que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée

**6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 5 décembre 2018 au 9 janvier 2019**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 118204 à 118397 inclusivement s'élève à 5 454 167,28 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 747 307,27 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 4 572,96 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 439 857,18 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Adoptée

## **6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 15 janvier 2019**

2019-01-10

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 15 janvier 2019 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 2 444 024,68 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 118376 et 118398 à 118637 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2019-002

Adoptée

## **6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018.

## **6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 décembre 2018.

**8.1 Aide financière de 1 000 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. pour la saison 2019**

2019-01-11

Considérant que l'organisme « Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. » a déposé une demande d'aide financière pour la saison 2019, datée du 12 novembre 2018;

Considérant que la Ville de Chambly contribue depuis de nombreuses années à soutenir l'organisme dans sa prestation de service nautique visant la prévention, la sensibilisation, la formation, la recherche et le sauvetage;

Considérant que cette aide financière permet à l'organisme d'assurer une surveillance nautique du Bassin de Chambly aux Écluses de Saint-Ours, de même qu'une surveillance du plan d'eau lors de certaines activités;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme « Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. » à titre de participation de la Ville aux frais d'exploitation du service de surveillance nautique pour la saison 2019.

Poste budgétaire : 02-721-10-975  
Certificat de la trésorière : 2019-004

Adoptée

**8.2 Octroi d'une aide financière de 17 000 \$ au Centre Amitié Jeunesse Chambly Inc. – soit une somme de 5 000 \$ pour le soutien à son engagement sociale et une somme de 12 000 \$ pour la réalisation d'une programmation d'activités s'adressant aux jeunes de Chambly**

2019-01-12

Considérant que le Centre Amitié Jeunesse Chambly Inc. est un organisme à but non lucratif dont l'objectif consiste notamment à rendre accessible un lieu d'appartenance pour les jeunes de 12 à 17 ans, afin de favoriser les différents aspects de leur développement et de leur épanouissement dans la ville de Chambly.

Considérant que le Centre Amitié Jeunesse Chambly Inc. est un organisme communautaire reconnu par la Ville de Chambly.

Considérant que la somme en lien avec cette aide financière est disponible au budget d'opération du Service loisirs et culture 2019;

Considérant que ce soutien financier et technique, sont conditionnels au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



Que le conseil municipal accepte de signer le protocole d'entente pour l'année 2019 et conséquemment de verser une aide financière de 17 000 \$ au Centre Amitié Jeunesse Chambly Inc. – soit une somme de 5 000 \$ pour le soutien à son engagement sociale et une somme de 12 000 \$ pour la réalisation d'une programmation d'activités s'adressant aux jeunes de Chambly.

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2019-005

Adoptée

**8.3 Octroi d'une aide financière de 100 \$ à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu pour favoriser l'intégration sociale de ses membres dans la communauté**

**2019-01-13**

Considérant que l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu dessert la municipalité de Chambly et offre des services à ses citoyens;

Considérant que l'intégration sociale des membres de l'organisme vivant avec des déficiences intellectuelles, troubles de santé mentale ou troubles du spectre de l'autisme leur permet de briser l'isolement et d'acquérir de nouvelles habiletés en société.

Considérant que ce soutien financier et technique, est conditionnel au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 100 \$ à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu pour favoriser l'intégration sociale de ses membres dans la communauté.

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2019-006

Adoptée

**9.1 Autorisation d'ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire sur le boulevard Lebel, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Daly**

**2019-01-14**

Considérant qu'il y a lieu d'éliminer le dos d'âne près de l'intersection sur le boulevard Lebel pour le remplacer par des panneaux d'arrêt obligatoire;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite sécuriser d'avantage la circulation piétonne des écoliers vers l'école Madeleine-Brousseau;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire sur le boulevard Lebel, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Daly.

Adoptée

**9.2 Protocole d'entente 2019 pour la récupération et la disposition des matériaux secs avec Centre de tri Mélimax inc.**

**2019-01-15**

Considérant que le Centre de tri Mélimax inc. offre, à la Ville de Chambly, le service de récupération et de disposition de matériaux secs pour les résidents de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2012;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite continuer d'offrir le service pour ses résidents et que le Centre de tri Mélimax inc. adhère aux modalités de renouvellement du protocole d'entente avec la Ville;

Considérant que les modalités de l'entente 2019 sont jointes aux présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière à signer le protocole d'entente pour la récupération et la disposition des matériaux secs chez Centre de tri Mélimax inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Adoptée

**9.3 Signature du protocole d'entente de collecte entre l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) et la Ville de Chambly pour les événements spéciaux (Opération grand-ménage) de recyclage des produits électroniques le 4 mai et le 7 septembre 2019**

**2019-01-16**

Considérant que la Ville a une entente de partenariat avec ARPE-Québec pour le recyclage des produits électroniques;

Considérant que l'Association pour le recyclage des produits électroniques est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le programme de récupération et de valorisation des produits électroniques;

Considérant que l'entente est conclue dans le cadre de l'Opération grand-ménage qui aura lieu le 4 mai et le 7 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente de collecte et d'événements spéciaux (Opération grand ménage), en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) le 4 mai et le 7 septembre 2019.

Adoptée

**9.4 Autoriser la signature de l'entente 2019 entre Véolia ES Canada Services Industriels Inc. et la Ville de Chambly pour la disposition des résidus domestiques dangereux**

**2019-01-17**

Considérant que l'entreprise Véolia ES Canada Services Industriels Inc. offre, à la satisfaction de la Ville, le service de disposition des résidus domestiques dangereux pour les citoyens de Chambly depuis l'entente intervenue avec la Ville en 2008;

Considérant que la Ville de Chambly désire continuer d'offrir ce service pour ses citoyens et que Véolia ES Canada Services Industriels Inc. adhère aux modalités d'un nouveau protocole d'entente avec la Ville;

Considérant que les principales modalités de la nouvelle entente se résument ainsi :

---

Coûts d'opération de la collecte du samedi en mai : 2 526,39 \$

---

Coûts d'opération de la collecte du samedi en septembre, en option : 2 526,39 \$

---

Surcharge énergie : 10 %

---

Assurance environnementale : 4 %

---

**Matières acceptées**

<b>Taux de disposition applicable par de matière</b>	<b>catégorie</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Unité</b>
Acides		2,57 \$	kg
Aérosols		1,11 \$	kg
Autres organiques (ex : mastic, goudron, pitch)		1,41 \$	kg
Ballast sans BPC		5,61 \$	kg
Bases		2,57 \$	kg
Batteries (acide/plomb)		0,22 \$	kg
Bonbonnes d'oxygène		162,32 \$	Cylindre
Bonbonnes de propane		0,22 \$	kg
Détecteur de fumée		1,41 \$	kg
Extincteur		40,06 \$	Bidon
Huiles et filtres		-	-
Lampe au mercure		-	-
Lampe au sodium		5,58 \$	Unité
Lampe fluocompacte		-	-
Lampe incandescente		0,56 \$	Unité
Lampe UV		-	-
Médicaments		1,41 \$	kg
Mercur		56,10 \$	kg
Mousse polyuréthane (polyol-isocyanate)		65,00 \$	Cylindre
Oxydants		3,09 \$	kg
Peinture		-	-
Pesticides		3,68 \$	kg
Piles		1,79 \$	kg
Réactifs		107,41 \$	kg
Solvants		-	-

**Matières refusées (liste non exhaustive)**

---

Appareils électroniques (ordinateur, téléviseur, radio, etc.)

---

Produits industriels et commerciaux (ex. : baril d'huile)

---

Produits radioactifs, explosifs et biomédicaux

---

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate le maire ainsi que la greffière, ou leur remplaçant, pour signer le protocole d'entente 2019 pour la disposition des résidus domestiques dangereux chez Véolia ES Canada Services Industriels Inc. selon les modalités citées ci-dessus.

Adoptée

**12.1 Entente relative à la restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Chambly entre la Ville de Chambly, les employés cols blancs (FISA), les employés cols bleus (CSN) et les employés cadres**

2019-01-18

Considérant que conformément à la section I du chapitre II de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi n° 15), le Régime de retraite des employés réguliers de la Ville de Chambly a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 et qu'un rapport a été produit en octobre 2015 à cet effet;

Considérant que selon les résultats de cette évaluation actuarielle et conformément à la Loi n° 15, le Régime de retraite doit faire l'objet d'une restructuration visant à la fois les services reconnus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ceux reconnus depuis cette date;

Considérant que des négociations ont eu lieu entre la Ville de Chambly et les employés cols blancs (FISA), les employés cols bleus (CSN) et les employés cadres et que les parties en sont arrivées à une entente dont les termes sont annexés à la présente;

Considérant les différentes propositions, discussions et échanges, les parties ont convenu d'une entente pour chacun des groupes impliquant la date de modification des cotisations en parts égales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que des ajustements au Régime complémentaire de retraite respectant les nouvelles dispositions législatives;

Considérant que tous les groupes d'employés ont accepté unanimement ou majoritairement l'entente de principe conclue devant l'arbitre de différends Me Robert L. Rivest, le 27 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve l'entente relative au Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Chambly, entre la Ville de Chambly et ses employés cols blancs, cols bleus et cadres, conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi n° 15).

Que le maire et la greffière ou leur remplaçant soient autorisés à signer les documents donnant effet à la présente.

Madame la conseillère Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Serge Gélinas  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé  
Mario Lambert

Adoptée sur division

**12.2 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019 pour un montant de 18 158,06 \$, taxes incluses**

**2019-01-19**

Considérant la facture numéro 2019-141063 relativement au paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 18 158,06 \$, taxes incluses;

Considérant que la période couverte par le renouvellement est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019 au montant de 18 158,06 \$, taxes incluses.

Postes budgétaires : 02-111-00-494

Certificat de la trésorière : 2019-007

Adoptée

**13.1 Levée de la séance**

**2019-01-20**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2019 soit levée à 21 h 03.

Adoptée

---

Jean Roy, maire suppléant

---

Me Sandra Ruel, greffière